

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valleton



Délibération n° 06-02 du 12 novembre 2020

RD 932 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE JEAN JAURÈS ENTRE L'AVENUE DE LA DIVISION LECLERC ET LA RUE ÉDOUARD RENARD PUIS ENTRE L'AVENUE DE LA DIVISION LECLERC ET LE BOULEVARD ÉDOUARD VAILLANT À AUBERVILLIERS ET PANTIN – CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE DE PANTIN PUIS ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET PLAINE COMMUNE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage, dont projet ci-annexé, d'un montant de 75 867 euros, à passer entre le Département et la commune de Pantin, pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès entre l'avenue de la Division Leclerc et la rue Édouard Renard à Aubervilliers et Pantin ;

- APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage, dont projet ci-annexé, d'un montant de 106 353 euros, à passer entre le département de la Seine-Saint-Denis et Plaine Commune, pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès entre l'avenue de la Division Leclerc et l'avenue Édouard Vaillant à Aubervilliers et Pantin ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.